

POUR UNE ÉTHIQUE DU SPORT

L'Entente internationale au sein de laquelle sont représentés le Comité international pour le fair play (CIFP), l'Association internationale pour un sport sans violence (AICVS) et la Fondation internationale Rika de Backer-Van Ocken pour la lutte contre la violence associée au sport, s'est réunie à Lausanne à l'invitation du CIO les 20 et 21 octobre dernier, pour définir un plan de promotion de l'éthique sportive qu'elle cherche à sauvegarder.

Dans la perspective d'un travail en commun avec les responsables du sport mondial, le Président Juan Antonio Samaranch, accompagné de représentants du CIO et de sa commission des athlètes, de l'ACNO, de l'ACFIS, du CSSA et des FI, ont participé aux réunions de même que des délégués d'organismes intergouvernementaux, UNESCO, Conseil de l'Europe, et des professionnels de la communication, AIPS, UER et CIEPS.

Le Président Samaranch a annoncé que le rôle de l'Entente est apprécié par le CIO qui lui apportera son soutien dans la création d'une fondation pour l'éthique sportive. Cet organisme devrait permettre à l'Entente de disposer des moyens nécessaires à sa mission.

Un catalogue de propositions a été dressé. Celles-ci devront remporter l'adhésion des organismes concernés.

L'Entente a ainsi proposé au CIO qu'il favorise l'organisation mondiale d'une semaine sur des thèmes touchant au respect des règles et au fair play, et que celles-ci soient systématiquement abordées à l'occasion des stages et cours donnés sous l'égide de Solidarité. Elle a avancé l'idée d'une récompense particulière pour rendre hommage aux athlètes qui se sont particulièrement distingués par leur attitude exemplaire de courtoisie au cours des Jeux. La création d'organismes nationaux pour le fair play et le sport sans violence a été demandée à l'ACNO et à chaque CNO en particulier; quant aux FI et à l'ACFIS, l'Entente souhaiterait qu'elles exigent des équipes prenant part à des manifestations de grande envergure, des engagements à l'égard des règles de l'éthique sportive. L'autorité des arbi-

tres pourrait aussi être renforcée si toutes formes de contestation ou de pression, sur les stades et les pistes, étaient expressément interdites. Les fédérations nationales ont un devoir d'éducation plus important dans la mesure où elles sont plus directement en contact avec la jeunesse. Il serait sans doute très efficace d'introduire dans les règlements des éléments de classement prenant en considération le comportement des joueurs et également d'orienter les anciens athlètes vers l'arbitrage.

Comme toujours l'action des médias est primordiale. Le choix des commentaires et des sujets devrait favoriser le respect et le développement de l'esprit sportif. En outre, les journalistes ne doivent pas manquer de dénoncer les actes d'antijeu et les attitudes négatives des publics. Un spot télévisé de promotion du fair play pourrait faire partie de la sélection de l'Anneau d'or.

L'Entente cherchera, quant à elle, à encourager la recherche des sciences humaines dans le domaine des comportements sociaux et au sujet de l'influence des médias sur les spectateurs. Elle va par ailleurs élaborer une documentation pédagogique pour l'éducation sportive de la jeunesse.

L'élaboration d'une documentation pédagogique à l'intention des enfants est envisagée, de même qu'une action auprès des gouvernements et des pouvoirs publics, notamment l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, afin que ces deux organisations usent de leur influence pour persuader les Etats membres de sauvegarder l'éthique du sport d'une manière active en lui consacrant un budget de promotion.